



Fuite sur canalisation encastrée

Par **Gastoune**, le **14/01/2019** à **13:47**

Bonjour, je suis copropriétaire d un local commercial , je n'ai pas l'assurance propriétaire non occupant.

Mon locataire a eu une fuite sur une canalisation encastrée de la douche (alors qu'il ne s'en sert pas) et à occasionné un dégât des eaux chez le voisin à côté.

il à fait colmater la fuite avec une mousse.

Il ne m'a pas prévenu ! Aujourd'hui je suis convoquée par les experts.

Ma responsabilité peut être engagée ????

Merci pour la réponse!

Par **youris**, le **14/01/2019** à **14:20**

bonjour,

l'assurance PNO est obligatoire depuis le 1° janvier 2015.

il appartiendra à l'expertise à laquelle vous êtes convoqué de déterminer l'origine de la fuite et votre éventuelle responsabilité.

salutations